

De la Poste et de France Télécom (AFEH)

Savoir diffuser ses valeurs essentielles que sont l'engagement et la solidarité, faire changer le regard de chacun sur le handicap, c'est le combat permanent de l'Association des Familles d'Enfants Handicapés de la Poste et France Télécom, ceci grâce à ses réseaux de proximité composés de bénévoles.

Les réalisations de l'Association : un ESAT (ex CAT) et un atelier protégé qui accueillent 98 travailleurs handicapés à Nuits St Georges, une MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) à Varetz où résident 43 personnes lourdement handicapées, la Ferme Loisirs d'Allasac et 13 centres de vacances qui permettent à 360 enfants, adolescents et adultes de vivre des vacances comme les autres pendant 3 semaines.

Etre à l'écoute, informer, rassurer, développer l'aide et l'accompagnement par la réservation de places en établissements spécialisés ce sont les actions que mène la section de la Meuse auprès des familles confrontées à la situation du handicap de leur enfant.

La vie locale de l'AFEH est tissée de rencontres conviviales, de réunions statutaires, de sorties régionales, de fête de Noël avec les familles mais aussi avec les collègues et amis qui apportent leur précieux concours.

La section de la Meuse souhaite mieux faire connaître l'existence de l'EH auprès des salariés et retraités concernés afin de pouvoir répondre aux attentes et aux besoins des plus fragilisés.

CONTACT pour les Meusiens :

AFEH Section Meuse Alain Larcher

42, avenue de Paris

55800 REVIGNY / ORNAIN

Tél. : 03 29 78 71 20

Adresse mail : alain_et_annette@aliceadsl.fr

Garantie dépendance

L'Assemblée générale exceptionnelle de la Mutuelle Générale, qui a réuni 450 délégués le samedi 13 décembre 2008 à Paris, a voté à 89 % la proposition du Conseil d'administration visant à assurer la pérennité de notre garantie dépendance.

Mise en place le 1^{er} juillet 2002 dans le cadre de la « nouvelle offre de prévoyance », cette garantie regroupait, au 30 juin 2008, 503 976 adhérents. Le montant de la rente garantie est de 305 €/mois et est attribuée à tout adhérent en situation de dépendance totale, que celui-ci soit soigné en établissement ou maintenu à domicile.

La mutualisation du risque dès l'origine sur l'ensemble des adhérents, avec une garantie en inclusion de la complémentaire santé, permet aux adhérents de bénéficier d'un tarif particulièrement compétitif, la cotisation étant entre 3 et 5 fois inférieure à celle du marché, à garantie identique.

Au 31 octobre 2008, près de 1 000 rentes sont en cours de service.

L'espérance de vie en France augmente et le nombre de personnes dépendantes va donc lui aussi fortement augmenter. Au-delà de 75 ans, une personne sur quatre est touchée par la dépendance. C'est dire l'importance de cette garantie à caractère viager désormais.